

# DEMANDE DE RÉTROCESSION OU D'ABANDON D'UNE CONCESSION FUNÉRAIRE DÉPOSÉE EN MAIRIE

## Références de la concession : ...

Cimetière ...

N° de concession : ...

Allée n° ...

M. ..., demeurant à ..., sollicite par la présente la rétrocession de la concession ci-dessus référencée.

Le(s) pétitionnaire(s) possède(nt) la qualité de fondateur(s) de la sépulture en application de l'article L. 2223-13 du Code général des collectivités territoriales, qualité qu'il(s) démontre(nt) par la production de ...

Le(s) pétitionnaire(s) atteste(nt) sur l'honneur qu'il a été procédé à l'exhumation de l'ensemble des corps précédemment inhumés ou que cette opération sera pratiquée avant la rétrocession ou l'abandon.

Les monuments et caveaux devront avoir été retirés ou détruits par le pétitionnaire sauf avis contraire du service des cimetières. Aucun remboursement ne pourra être obtenu à ce titre.

### Au choix :

- la rétrocession se fera à titre gratuit ;
- la rétrocession donnera lieu à un remboursement au prorata des années restant à courir ;
- la rétrocession donnera lieu à un remboursement au prorata des années à courir, amputé de la part versée au CCAS.

Fait en mairie, le ...

Le(s) pétitionnaire(s) : nom(s) et prénom(s)